

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1740

1^{er} août 2011

SOMMAIRE

AF International SA	83511	HK-Biomass S.à r.l.	83500
Aleph Consulting	83477	Home Technology (Soparfi) S.A.	83500
Blue Finance Luxembourg S.A.	83488	Honore Investissement SA	83504
Casa Famiglia SA	83476	HR Research & Development S.à.r.l.	83504
C&L (Lux 1) S.à r.l.	83504	IBI Partners Invest	83508
Cloverleaf S.A.	83479	I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.à r.l.	83501
Coditel Holding S.A.	83505	IMT Consulting S.à r.l. (Integrated Management Technologies Consulting)	83511
COLUMBIA International Consulting sàrl	83479	IMT Consulting S.à r.l. (Integrated Management Technologies Consulting)	83516
Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF	83479	IMT Consulting S.à r.l. (Integrated Management Technologies Consulting)	83520
Conadau S.A.-SPF	83486	Indigo Indonesia Investments S.à r.l.	83520
Corefiling	83479	Industrial Milk Company S.A.	83504
Corso Computer + Software GmbH	83487	Intellicast	83508
Cosmetix S.A.	83487	Irish & Gypsy Cob S.A.	83512
CPB Invest Co. S.à r.l.	83509	Jadorra S.à r.l.	83520
CPB Prop Co. B S.à r.l.	83493	Kalista Developments S.A.	83496
Dalny Holding S.à r.l.	83489	Kirano S.A.	83500
Food Concepts Holding SA	83487	La Mondiale Europartner S.A.	83495
Fortune Investissement S.A.	83492	LFP Opportunity	83495
Foyer Patrimonium Selection	83505	LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l.	83474
General Cereali S.A.	83492	Mapael S.A.	83513
Generali Global Private Equity S.A. SICAR	83488	MARCOTULLIO RECEPTION Luxembourg S.à r.l.	83516
Genn S.à r.l.	83492	Materials Technics S.A.	83480
Geox Holland B.V. Luxembourg Branch	83488	Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l.	83518
GigaMedia Europe Limited	83488	Q.A.T. II Investments S.A.	83496
GKS Invest Co. S.à r.l.	83509	QVS Investment Fund	83487
GKS Prop Co. B S.à r.l.	83493	Rosalia AG	83478
Gläserer Transports S. à r. l.	83492	TCA Opportunity Investments S.à r.l.	83480
Global Trade Sàrl	83495	Wallis Estate	83484
Globo Lux S.A.	83512		
GM Distribution S.à r.l.	83496		
Hanscan Technology S.à r.l.	83500		

LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.828.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr. Philippe DETOURNAY,

here represented by Ms Julie CARBIENER, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 16 May 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Holdings I S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 966 on 18 April 2008, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number 136.828, and that has been amended for the last time by a deed of the said notary Martine SCHAEFFER, dated 2 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1377 on 4 June 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 15,875 (fifteen thousand eight hundred and seventy-five euro) by an amount of EUR 80,625 (eighty thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 96,500 (ninety-six thousand five hundred euro) by the issuance of 645 (six hundred forty-five) new ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 98.26 (ninety-eight euro and twenty-six cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 15,875 (fifteen thousand eight hundred and seventy-five euro), represented by 127 (one hundred and twenty-seven) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 80,625 (eighty thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 96,500 (ninety-six thousand five hundred euro), represented by 772 (seven hundred seventy-two) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 645 (six hundred forty-five) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 98.26 (ninety-eight euro and twenty-six cent).

All the 645 (six hundred forty-five) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 80,723.26 (eighty thousand seven hundred twenty-three euro and twenty-six cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 772 (seven hundred seventy-two) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 96,500 (ninety-six thousand five hundred euro), represented by 772 (seven hundred seventy-two) shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy-holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Mademoiselle Julie CARBIENER, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 mai 2011,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Holdings I S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.828, selon acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 966 du 18 avril 2008, modifié depuis cette date par un acte dudit notaire Martine SCHAEFFER, en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1377 du 4 juin 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 15.875 (quinze mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 127 (cent vingt-sept) parts sociales par un montant de EUR 80.625 (quatre-vingt mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 96.500 (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros) par voie d'émission de 645 (six cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 98,26 (quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-six cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 15.875 (quinze mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 127 (cent vingt-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 80.625 (quatre-vingt mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 96.500 (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros), représenté par 772 (sept cent soixante-douze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 645 (six cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-

cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant EUR 98,26 (quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-six cents).

L'ensemble des 645 (six cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 80.723,26 (quatre-vingt mille sept cent vingt-trois euros et vingt-six cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 772 (sept cent soixante-douze) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 96.500 (quatre-vingt seize mille cinq cents euros), représenté par 772 (sept cent soixante-douze) part sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société 5 afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. CARBIENER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. LAC/2011/22882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072137/143.

(110080293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Casa Famiglia SA, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Al Bacio.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 137.270.

L'an deux mille onze, le seize mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CASA FAMIGLIA SA", établie et ayant son siège social à L-2446 Howald, 17A, Ceinture des Rosiers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137270, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 966 du 18 avril 2008,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 8 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio ROBERTO, cuisinier, demeurant à L-3397 Roeser, 36, rue d'Alzingen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vitantonio BUTTIGLIONE, pizzaiolo, demeurant à L-5852 Hesperange, 22A, rue d'Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cosmo TRISOLINI, serveur, demeurant à L-2446 Howald, 17A, Ceinture des Rosiers.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Howald à L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame, et modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;

2. Adoption de "AL BACIO" comme enseigne commerciale;

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Howald à L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration."

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société exploitera son activité sous l'enseigne commerciale "AL BACIO".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ROBERTO, V. BUTTIGLIONE, C. TRISOLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2011. LAC/2011/22405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071159/63.

(110079560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Aleph Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 mai 2011

En date du 11 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur Mariano La Rosa, Orwell AM, 11 - 15 St Mary At Hill, Londres EC3R 8EE, Royaume-Uni en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

- d'accepter la démission de Monsieur Catello F. Di Martino en qualité d'Administrateur avec effet au 4 novembre 2010,

- de ratifier la cooptation de Monsieur Michael Steyer en qualité d'Administrateur en date du 9 février 2011 en remplacement de Monsieur Catello F. Di Martino, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Luca Merli, de Monsieur Michael Steyer et de Monsieur Lorenzo Canò en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012
- de renouveler le mandat de Mazars SA en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Aleph Consulting

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011073418/23.

(110081978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Rosalia AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 81.655.

Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch an der Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ROSALIA AG, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 81655 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 10. April 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 996 vom 13. November 2001.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigelegt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung.

2) Annahme des Rücktritts von einem Verwaltungsratsmitglied.

- Entlastung.

3) Ernennung von einem neuen Verwaltungsratsmitglied.

4) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1) Absatz, folgenden Wortlaut:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Gemeinde Niederanven).»

Zweiter Beschluss

Der Rücktritt des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes wird angenommen:

Frau Ulrike ALDER, geborene HOLBACH.

Durch Spezialvotum wird ihr Entlastung erteilt für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

Dritter Beschluss

Es wird zu neuem Verwaltungsratsmitglied ernannt, und dies bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2013 stattfindet:
- Herr Günter THIEL, Speditionskaufmann, geboren am 8. August 1952, in Trier, Deutschland, wohnhaft in CH-1196 Gland, Chemin de Solveig, 1.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L.Raul, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072271/60.

(110080377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Corefiling, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.370.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071170/9.

(110078853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Cloverleaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 134.657.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071164/10.

(110078687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

COLUMBIA International Consulting sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 94.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071165/10.

(110078860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.818.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071167/10.

(110079417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Materials Technics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.042.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 mai 2011 que:

- Monsieur Michel Lorthioir a démissionné de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Daniel Deleau a démissionné de son poste d'Administrateur du Conseil d'Administration
- La cooptation de la société Mistral Tech SA. au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel Lorthioir, a été ratifiée. Le siège social de la société est sise Rue Gachard, 88 boîte 14 B- 1050 Bruxelles, et son représentant permanent est Monsieur Michel Lorthioir, domicilié au 176 Losseweg B-1652 Alseberg Belgique. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.
- La cooptation de la société Marcoser S.A. au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Deleau, a été ratifiée. Le siège social de la société est sise Drève du Moulin 46a, B-1410 Waterloo et son représentant permanent est Monsieur Daniel Deleau, domicilié 7, avenue des Tritons B-1410 Waterloo. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Et qu'il convient de rectifier le code postal de l'adresse du siège social de la société, à savoir:

- 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011072571/24.

(110079801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

TCA Opportunity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.953.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TCA Opportunity Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.933 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 March 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, declares that it holds the entire share capital of TCA Opportunity Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.953, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 16 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2489 dated 17 November 2010 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended so far.

The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of EUR 1.- so as to raise the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500.- divided into 12,500 shares with a nominal value of EUR 1.- each, to an amount of EUR 12,501.-, divided into 12,501 shares with a nominal value of EUR 1.- each.
2. To issue one (1) share with a nominal value of EUR 1.-.

3. To accept the subscription of the one (1) new share of the Company with a nominal value of EUR 1.- by the Sole Shareholder and the full payment of this share and a share premium in the amount of EUR 154,629,216.-, by a contribution in kind consisting of 1,300,000 shares held by the Sole Shareholder in Alcon, Inc., a publicly listed corporation (on the New York Stock Exchange) incorporated under the laws of Switzerland, with its address of principal executive offices at Bösch 69, P.O. Box 62, Hünenberg, Switzerland, to be transferred to the Company at their aggregate fair market value of EUR 154,629,217.- (the "Contribution").

4. To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items 1. and 2. and to implement an authorized capital scheme to be set at EUR 100,000,000.- and to be divided into 100,000,000 shares with a par value of EUR 1.- each.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of EUR 1.- so as to raise the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500.- divided into 12,500 shares with a nominal value of EUR 1.- each, to an amount of EUR 12,501.-, divided into 12,501 shares with a nominal value of EUR 1.- each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue one (1) share with a nominal value of EUR 1.-, and to accept the subscription as set out below:

Subscription

There now appeared Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the one new share of the Company with a nominal value of EUR 1.- and make full payment for this share and a share premium in the amount of EUR 154,629,216.- by way of a contribution in kind consisting of the Contribution, to be transferred to the Company at their aggregate fair market value of EUR 154,629,217.-. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that the Contribution is free of any charge or lien whatsoever, there exist no impediments to the free disposal of the Contribution and to undertake to do whatever is necessary to transfer full ownership of the proposed Contribution to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact, further declared that the aggregate fair market value of the Contribution is equal to EUR 154,629,217.-.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

The authorised share capital is set at EUR 100,000,000.- to be divided into 100,000,000 shares with a par value of EUR 1.- each with the same rights attached as the existing shares.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorized, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase once or several times the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised share capital. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers may determine the terms and conditions of such increase of the subscribed share capital and issue of new shares, more specifically in respect of (i) when new shares are to be issued, (ii) the amount of the new shares to be issued, (iii) the subscription and the payment of the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and whether the new shares are to be paid in cash or in kind, it being understood, however, that the new shares may only be issued to and subscribed by any then existing shareholder(s) of the Company.

When issuing new shares under their abovementioned powers, the Manager or, as the case may be, the Board of Manager is also expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s) of the Company.

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such an increase.

The Manager or, as the case may be, the Board of Manager may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Manager or a shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments

for the new shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 7,000.- EUR.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TCA Opportunity Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- euros, avec siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.933 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données le 8 mars 2011.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare représenter l'intégralité du capital social de TCA Opportunity Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.953, constituée suivant acte passé par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2489 du 17 novembre 2010 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'ici.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- divisé en 12.500 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune, à un montant de EUR 12.501,- divisé en 12.501 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

2. Emission d'une (1) part sociale avec une valeur nominale de EUR 1,-.

3. Acceptation de la souscription de la nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de EUR 1,- par l'Associé Unique et du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales ainsi que d'une prime d'émission de EUR 154.629.216,- par apport en nature consistant en 1,100,000 actions détenues par l'Associé Unique dans Alcon, Inc., une société cotée (à la Bourse de New York) constituée selon le droit suisse, ayant son adresse principale à Bösch 69, P.O. Box 62, Hünenberg, Suisse, à être transférées à la Société à leur valeur du marché totale de 154.629.217,-(l'"Apport").

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2 et d'implémenter du capital autorisé à fixer à EUR 100.000.000,- et à diviser en 100.000.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

5. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- divisé en 12.500 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune, à un montant de EUR 12.501,- divisé en 12.501 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre une (1) part sociale avec une valeur nominale de EUR 1,- et d'accepter la souscription comme suit ci-dessous.

Souscription

Ensuite comparait M. Alexander Koch, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à la nouvelle part sociale avec une valeur nominale de EUR 1,- et payer intégralement cette part sociale et une prime d'émission d'un montant de 154.629.216,- par apport en nature consistant en l'Apport, à être transférée à la Société à sa valeur du marché totale de 154.629.217,-.

L'Associé Unique, susmentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que l'Apport est libre de toute sûreté ou gage de toute sorte, qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport et s'est engagé à faire ce qui est nécessaire pour transférer l'intégralité de l'Apport à la Société.

De plus, l'Associé Unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur du marché totale de l'Apport est égale à 154.629.217,-.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501,-) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 100.000.000,-, divisé en 100.000.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes .

Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication de cette délégation de pouvoirs ou le renouvellement de cette délégation au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit et à émettre de nouvelles parts sociales jusqu'à concurrence du capital autorisé. Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer les clauses et conditions d'une telle augmentation du capital souscrit et émission de nouvelles parts sociales, plus spécialement par rapport à (i) quand de nouvelles parts sociales sont à émettre, (ii) le montant des nouvelles parts sociales à émettre, (iii) la souscription et le paiement des nouvelles parts sociales, (iv) si les nouvelles parts sociales sont à émettre et à souscrire avec ou sans prime d'émission et si les nouvelles parts sociales sont à payer en numéraire ou en nature, étant entendu cependant que les nouvelles parts sociales pourront uniquement être émises à et souscrites par tout associé de la Société existant.

Chaque fois que le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter les présents Statuts à la modification intervenue en même temps.

Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déléguer à tout représentant dûment autorisé, qui ne doit pas être un Gérant ou un associé de la Société, les obligations de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement pour les nouvelles parts sociales émises sous leurs pouvoirs mentionnés ci-dessus et de prendre toute mesure de faire modifier les présents Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 7.000.-EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2011. Relation: LAC/2011/11455. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Référence de publication: 2011074278/196.

(110082370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Wallis Estate, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.976.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean-Christian GOUNON, directeur de sociétés, né à Macon (F) le 27 octobre 1941, demeurant à CH-1167 Lussy-sur-Morge, Le Pré du Bois,

ici représenté par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (F), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "WALLIS ESTATE".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet la détention immobilière.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille onze (31.12.2011).

Souscription et Libération

Toutes les parts sont souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Christian GOUNON, directeur de sociétés, né à Macon (F) le 27 octobre 1941, demeurant à CH-1167 Lussy-sur-Morge, Le Pré du Bois, pré-qualifié, comme suit:

Moyennant un apport en nature d'un immeuble de bureaux avec toutes ses appartenances et dépendances sis à L-2714 Luxembourg, 4, rue du Fort Wallis inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LD de la BASSE PETRUSSE, comme suit:

- Numéro 3/910, lieu-dit "Rue du Fort Wallis", place (occupée) bâtiment industriel ou artisanal, contenant 11 ares 95 centiares.

L'associé unique déclare évaluer ledit immeuble pour sa valeur vénale à CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE EUROS (€ 5.560.000,-).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le gérant.

Lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'associé unique alloue le montant de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) au capital social de la société et le montant de CINQ MILLIONS SOIXANTE MILLE EUROS (€ 5.060.000,-) à la prime d'émission disponible.

L'immeuble apportée à la société est libre de toutes dettes et charges hypothécaires.

Origine de propriété

L'immeuble pré-décrit appartient à Monsieur Jean-Christian GOUNON, pour l'avoir acquis sur la société civile immobilière SCI WALLIS, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 mars 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 19 avril 2006, volume 1984, numéro 24.

Surtaxe communale

Le notaire instrumentant a informé les parties que les exonérations et remboursements prévus aux articles 2, 3, 4 et 5 du règlement-taxes de la ville de Luxembourg du 14 mars 1988 ne restent acquis au bénéficiaire que si, dans un délai de dix ans à partir respectivement de l'acte de mutation ou de la décision du classement comme maison unifamiliale ou comme maison de rapport par l'Administration des Contributions, il n'y aura pas de changement d'affectation de l'immeuble.

Dans ce cas, il incombe à la personne redevable des droits d'enregistrement de signaler le changement d'affectation à l'administration communale dans les six mois par une lettre recommandée et de payer la taxe prévue à l'article 1^{er} sur première demande.

Faute par elle de faire cette déclaration dans le délai imparti, elle est passible d'un droit porté au double de la taxe initiale.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société "WALLIS ESTATE".

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales, la différence excédât-elle un vingtième de celle indiquée au cadastre, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de la société.

A partir de ce jour toutes les impositions et contributions généralement quelconques concernant l'immeuble apporté sont à charge de la société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (F), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: P.Rochas, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2011. Relation: EAC/2011/6452. Reçu trente-trois mille trois cent soixante euros

5.560.000,00 € à 0,50% = 27.800,00 €

+ 2/10 = 5.560,00 €

33.360,00 €

Surtaxe communale: 16.680,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071455/141.

(110079045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Conadau S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 149.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071169/10.

(110079336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Corso Computer + Software GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 54.355.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. Mai 2011.

*Für die Gesellschaft**Der Notar*

Référence de publication: 2011071172/12.

(110078921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Cosmetix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.105.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071173/10.

(110078789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

QVS Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.632.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2011 a décidé:

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Jacques ELVINGER, Elvinger, Hoss & Prussen, Place Winston Churchill, 2, L - 1340 LUXEMBOURG

Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, Group Controller, QUILVEST S.A., 84, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Monsieur Roger FREY, Quilvest Switzerland Ltd., Stockerstrasse, 23, CH - 8002 Zurich,

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

- de renouveler le mandat de:

KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour QVS INVESTMENT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011074748/22.

(110082479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011071210/10.

(110078990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Generali Global Private Equity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071225/11.

(110079497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

GigaMedia Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 151.831.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 mai 2011 que:

1. A été élu, Gérant de type A, avec effet au 1^{er} avril 2011 et ce pour une durée illimitée:

- Monsieur Yichin Lee, né à Taiwan (République démocratique de Chine), le 4 janvier 1961 et résidant professionnellement 8F., No207, Section 2, Tiding Boulevard, Taipei, Taiwan, République démocratique de Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071226/16.

(110079124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Blue Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 127.990.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 avril 2011, que le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société, KPMG Audit Sàrl, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 103.590, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2011.

Blue Finance Luxembourg S.A.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2011071545/17.

(110078129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Geox Holland B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.103.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2011

Le conseil d'administration a décidé de révoquer Monsieur Livio LIBRALESSO de son mandat de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise.

Le conseil d'administration décide de nommer comme nouveau représentant permanent de la succursale luxembourgeoise pour une durée indéterminée:

- Monsieur Massimo STEFANELLO né le 15 Mars 1961 à Conegliano (TV) Italie, demeurant au 24 via Marco Polo, 31050 Ponzano Veneto (TV), Italie

Le représentant permanent aura tous les pouvoirs de gestion journalière et ceux prévus par les statuts et pourront notamment accomplir (seuls pour toute valeur jusqu'à 50.000 Euros, conjointement pour toute valeur supérieure à 50.000 Euros) tous les actes d'administration et de disposition non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011072529/20.

(110079967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Dalny Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.984.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of May.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of DALNY HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of 20 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 833 of 9 May 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 1.00 p.m with Mr Robert STRIETZEL, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr François-Xavier LANES, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Matteo SPADAFORA, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirty seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500.-).

2 To issue one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty five (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

That the shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirty seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Westford Investment Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Bahamas, having its registered address at IDB House, East Bay Street, PO Box N-3720, Nassau, Bahamas and registered under number 35 526 8 (the "Subscriber"), represented by Mr François-Xavier Lanes, by virtue of a proxy given on 28 April 2011, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand (1,000) new shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 37,500.- (thirty seven thousand five hundred Euro) represented by 1,500 (one thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 1.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour de mai,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de DALNY HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 février 2007, publié au Mémorial C numéro 833 du 9 mai 2007 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Mr Robert STRIETZEL, employé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mr François-Xavier LANES, employé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mr. Matteo SPADAFORA, employé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt cinq mille Euros (EUR 25.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à trente sept mille cinq cents Euros (EUR 37.500.-).

2 Émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt cinq mille Euros (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) à trente sept mille cinq cents Euros (EUR 37.500,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Westford Investment Ltd, une société régie par les lois des Bahamas ayant son siège social au IDB House, East Bay Street, PO Box N-3720, Nassau, Bahamas et enregistrée sous le numéro 35 526 8 (le «Souscripteur»), représenté par Mr François-Xavier Lanes, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2011, qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt- cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à libérer intégralement en espèces.

Le montant de vingt cinq mille Euros (EUR 25.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille (1.000) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 37.500,- (trente sept mille cinq cents euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Strietzel, F.-X. Lanes, M. Spadafora, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 mai 2011. Relation: RED/2011/941. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011071179/152.

(110078701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Gläserer Transports S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 139.944.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011071227/10.

(110078693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

General Cereali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.373.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENERAL CEREALI S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011071231/12.

(110079412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Genn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf (Mersch), 25, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 81.797.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011071232/12.

(110079516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Fortune Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.283.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 mai 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Madame Nicole THOMMES, née à Arlon (Belgique), le 28.10.1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea DANY, née à Trier (Allemagne), le 14.08.1973, domiciliée professionnellement au 18, Rue de L'Eau L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsalm (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011072801/30.

(110081088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**CPB Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GKS Prop Co. B S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.458.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.362,

in its capacity as sole shareholder of GKS Prop Co. B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.458, incorporated on 28 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 824 of 27 April 2011 (the Company). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

here represented by Rachel Toyomura, Attorney at Law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 5 May 2011.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder takes the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the name of the Company from "GKS Prop Co. B S.à r.l." into "CPB Prop Co. B S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the Company is "CPB Prop Co. B S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am fünften Tag des Monats Mai,

vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362,

in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der GKS Prop Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle in L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 158.458, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg vom 28. Dezember 2010, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 824 von 27. April 2011 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

hier vertreten durch Rachel Toyomura, Attorney at Law, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 5. Mai 2011 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. ist Alleingeschafterin der Gesellschaft (die Alleingeschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingeschafterin fasst folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft von „GKS Prop Co. B S.à r.l.“ in „CPB Prop Co. B S.à r.l.“ zu ändern, sowie Artikel 1 der Satzung dementsprechend zu ändern, sodaß dieser von nun an wie folgt lautet:

„**Art. 1. Name.** Der Name der Gesellschaft lautet „CPB Prop Co. B S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde, am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei(en) vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Toyomura, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 9 mai 2011. Relation: RED/2011/949. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 23. Mai 2011.

Référence de publication: 2011071236/95.

(110078983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

LFP Opportunity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.720.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011071295/13.

(110078770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.940.

EXTRAIT

Des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2011

- Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- 1.) Monsieur Alain GAJAN, Président
- 2.) Monsieur Patrice BONIN, Vice-Président
- 3.) LA MONDIALE, représentée par Monsieur Sylvain de FORGES
- 4.) LA MONDIALE PARTENAIRE, représentée par Monsieur Jean-Marc CRESTANI
- 5.) LA MONDIALE PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Michel DENIZOT
- 6.) AEGON INTERNATIONAL N.V., représentée par Monsieur Damiaan JACOBOVITS de SZEGED

- Est nommé en qualité de nouvel administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

* AEGON Nederland N.V., dont le siège social est sis à Aegonplein 50, 2591 TV Den Haag, (Pays-Bas), inscrite à la Chambre de Commerce de La Haye sous le numéro 27111251 représentée par Monsieur Eric RUTTEN né le 5 juin 1962 à Oss (Pays-Bas) demeurant Koninginnegracht 54, 2514 AD Den Haag (Pays-Bas).

- Est renommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

* KPMG Audit, Luxembourg

Le 20 mai 2011.

Pour extrait conforme

Patrice BONIN / Jean-Marc CRESTANI

Administrateur Vice-Président / Représentant LA MONDIALE PARTENAIRE Administrateur

Référence de publication: 2011081832/29.

(110090485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Global Trade Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071238/10.

(110079138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

GM Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 156.911.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société en date du 23 mai 2011 que le siège social de la société a été transféré du 68, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg vers le 10A, rue du Puits, L-2355 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2011.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011071239/14.

(110079069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Kalista Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.260.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 mai 2011 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Michaël ZIANVENI, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, Rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsalm (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011072853/30.

(110081087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Q.A.T. II Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 116.261.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of the month of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Yves Van Sante and Johan Dejager, acting as delegates of the board of directors of Q.A.T. II Investments S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 116.261,

incorporated by deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, on 9th May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1383 of 18th July 2006, whose articles of incorporation have been amended for the last time on 12th November 2009 by deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published in the Mémorial, number 2436 of 15 December 2009,

pursuant to resolutions of the board of directors of the Company taken at the meeting held on 29 March 2011 (the "Board Resolutions") (an extract of which, after having been initialled *ne varietur*, shall be registered together with the present deed) represented by Me Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 13th of May 2011 (a copy of which, after having been initialled *ne varietur*, shall be registered together with the present deed), requested the undersigned notary, further to the resolutions of the committee to which the board of directors of the Company delegated, pursuant to the Board Resolutions, the power to decide and proceed to the capital increase and the issue of the new shares (the "Committee Resolutions") (a copy of which is attached to this deed to be registered with it), to record their declarations as follows:

(I) On the basis of the powers granted to the Board of Directors under Article 3.2 of the articles of incorporation of the Company, the Board Resolutions and the Committee Resolutions, the Company has issued four thousand four hundred fifty-one (4,451) ordinary shares, four hundred sixtytwo thousand seven hundred ninety-eight (462,798) class A preferred shares, four hundred sixty-two thousand seven hundred ninety-eight (462,798) class B preferred shares, four hundred sixty-two thousand seven hundred ninety-nine (462,799) class C preferred shares, four hundred sixty-two thousand seven hundred ninety-nine (462,799) class D preferred shares, four hundred sixty-two thousand seven hundred ninety-nine (462,799) class E preferred shares and four hundred sixty-two thousand seven hundred ninety-eight (462,798) class F preferred shares with a nominal value of one Euro twentyfive cents (€ 1.25) each, for a total issue price of four million three hundred ninety-four thousand three hundred seventy-two Euro and one cent (€ 4,394,372.01) against contributions in kind to the Company consisting in receivables against the Company valued at an amount of four million three hundred ninety-four thousand three hundred seventy-two Euro and one cent (€ 4,394,372.01) (the "Contribution in Kind").

A total of three million four hundred seventy-six thousand five hundred fiftytwo Euro fifty cents (€ 3,476,552.50) has been allocated to the share capital account of the Company and the remainder, being an amount of nine hundred seventeen thousand eight hundred nineteen Euro fifty-one cents (€ 917,819.51), has been allocated to the distributable share premium account.

4. Pursuant to articles 32-1 and 26-1 of the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the above valuation of the Contribution in Kind has been the subject of a report dated 9th of May 2011 prepared by FIDEWA Audit S.A., cabinet de révision agréé, which report shall remain annexed hereto to be registered together with this deed. The conclusion of such report is as follows:

"Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 4,394,372.01 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 4,451 new Ordinary shares, 462,798 new Class A preferred shares, 462,798 new Class B preferred shares, 462,799 new Class C preferred shares, 462,799 new Class D preferred shares, 462,799 new Class E preferred shares, 462,798 new Class F preferred shares of Q.A.T. II Investments S.A. to be issued at a nominal value of EUR 1.25 each together with a share premium of EUR 917,819.51."

Evidence of the Contribution in Kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

(II) Consequently to the Contribution in Kind described hereabove, the issued share capital of the Company has been increased on 9th of May 2011 from its current amount of twenty-one million four hundred and nine thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 21,409,175)

to an amount of twenty-four million eight hundred eighty-five thousand seven hundred twenty-seven Euro fifty cents (€ 24,885,727.50) represented by thirty-one thousand eight hundred ninety-nine (31,899) ordinary shares, three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty (3,312,780) class A preferred shares, three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty (3,312,780) class B preferred shares, three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty-one (3,312,781) class C preferred shares, three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty-one (3,312,781) class D preferred shares, three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty-one (3,312,781) class E preferred shares and three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty (3,312,780) class F preferred shares with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25) each.

As a result of the foregoing,

(i) article 3.1 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

" **3.1. Subscribed share capital.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-four million eight hundred eighty-five thousand seven hundred twenty-seven Euro fifty cents (€ 24,885,727.50) represented by thirty-one thousand eight hundred ninety-nine (31,899) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty (3,312,780) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty (3,312,780) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty-one (3,312,781) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty-one (3,312,781) class D preferred shares

(the "Class D Preferred Shares"), three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty-one (3,312,781) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares") and three million three hundred twelve thousand seven hundred eighty (3,312,780) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares" and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares (the "Preferred Shares") representing a total of nineteen million nine hundred eight thousand five hundred and eightytwo (19,908,582) shares with a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each."

(ii) article 5.3 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

“ **3.2.1.** The authorized capital is fixed at thirty-one million five hundred twenty-three thousand four hundred forty-seven Euros fifty cents (EUR 31,523,447,50), represented by twenty-five million two hundred eighteen thousand seven hundred fifty-eight (25,218,758) shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each.”

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at Euro 3.300

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Yves Van Sante et Johan Dejager, agissant en qualité de délégués du conseil d'administration de Q.A.T. II Investments S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim, L2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.261,

constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1383 du 18 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 12 novembre 2009 en vertu d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, prénommée, publié au Mémorial, numéro 2436 du 15 décembre 2009,

en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société prises lors de l'assemblée tenue le 29 mars 2011 (les «Résolutions du Conseil») (dont un extrait, après avoir été paraphé ne varietur, sera enregistré avec le présent acte) représentée par Me Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 mai 2011 (dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur, sera enregistrée avec le présent acte), a demandé au notaire soussigné, à la suite de résolutions prises par le comité auquel le conseil d'administration de la Société a délégué, en vertu des Résolutions du Conseil, le pouvoir de décider et de procéder à l'augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions (les «Résolutions du Comité») (dont une copie est jointe au présent acte qui sera enregistré avec celui-ci), de documenter les déclarations comme suit:

(I) Sur la base des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration, sous l'article 5 des statuts de la Société, les Résolutions du Conseil et les Résolutions du Comité, la Société a émis quatre mille quatre cent cinquante et un (4.451) actions ordinaires, quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (462.798) actions préférentielles de classe A, quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (462.798) actions préférentielles de classe B, quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (462.799) actions préférentielles de classe C, quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (462.799) actions préférentielles de classe D, quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (462.799) actions préférentielles de classe E et quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (462.798) actions préférentielles de classe F d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25€) chacune, pour un prix d'émission total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-douze euros et un centime d'euro (€ 4.394.372,01) moyennant des apports en nature à la Société consistant en des créances à l'égard de la Société évaluées à un montant de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-douze euros et un centime d'euro (€ 4.394.372,01) (l'«Apport en Nature»). Un montant total de trois millions quatre cent soixante-seize mille cinq cent cinquante-deux euros et cinquante centimes (3.476.552,50€) a été affecté au compte de capital social de la Société et le solde restant, représentant un montant de neuf cent dix-sept mille huit cent dix-neuf euros et cinquante et un centimes (917.819,51€), a été affecté au compte de prime d'émission distribuable.

4. En vertu des articles 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, l'évaluation susmentionnée de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport daté 9 mai 2011 établi par FIDEWA Audit

S.A., cabinet de révision agréé, lequel rapport restera annexé aux présentes et sera enregistré ensemble avec le présent acte. La conclusion dudit rapport aura la teneur suivante:

«Nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que la valeur total de l'apport en nature de EUR 4.394.372,01 telle que résultant de l'application de la méthode d'évaluation décrite ci-avant, n'est pas au moins égale à 4.451 nouvelles actions Ordinaires, 462.798 nouvelles actions préférentielles de Class A, 462.798 nouvelles actions préférentielles de Class B, 462.799 nouvelles actions préférentielles de Class C, 462.799 nouvelles actions préférentielles de Class D, 462.799 nouvelles actions préférentielles de Class E, 462.798 nouvelles actions préférentielles de Class F de Q.A.T. II Investments S.A. d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et de la prime d'émission de EUR 917.819,51.»

Preuve de l'Apport en Nature de la Société a été apportée au notaire soussigné.

(II) À la suite de l'Apport en Nature décrit ci-dessus, le capital social émis de la Société a été augmenté le 9 mai 2011 afin de le porter de son montant actuel de vingt et un millions quatre cent neuf mille cent soixante-quinze euros (21.409.175 EUR)

à un montant de vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-sept euros et cinquante centimes (€ 24.885.727,50€) représenté par trente et une mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (31.899) actions ordinaires, trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingts (3.312.780) actions préférentielles de classe A, trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingts (3.312.780) actions préférentielles de classe B, trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingt-une (3.312.781) actions préférentielles de classe C, trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingt-une (3.312.781) actions préférentielles de classe D, trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingt-une (3.312.781) actions préférentielles de classe E et trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingts (3.312.780) actions préférentielles de classe F d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25€) chacune.

À la suite de ce qui précède,

(i) l'article 3.1 des statuts de la Société est modifié afin de se lire comme suit:

“ **3.1. Capital social souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-sept euros et cinquante centimes (24.885.727,50€) représenté par trente et un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (31.899) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingts (3.312.780) actions préférentielles de classe A (les «Actions Préférentielles de Classe A»), trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingts (3.312.780) actions préférentielles de classe B (les «Actions Préférentielles de Classe B»), trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingt-une (3.312.781) actions préférentielles de classe C (les «Actions Préférentielles de Classe C»), trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingt-une (3.312.781) actions préférentielles de classe D (les «Actions Préférentielles de Classe D»), trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingt-une (3.312.781) actions préférentielles de classe E (les «Actions Préférentielles de Classe E») et trois millions trois cent douze mille sept cent quatre-vingts (3.312.780) actions préférentielles de classe F (les «Actions Préférentielles de Classe F») et ensemble avec les Actions Préférentielles de Classe A, les Actions Préférentielles de Classe B, les Actions Préférentielles de Classe C, les Actions Préférentielles de Classe D et les Actions Préférentielles de Classe E, les «Actions Préférentielles») représentant un montant total de dix-neuf millions neuf cent huit mille cinq cent quatre-vingt-deux (19.908.582) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR), chacune.»

(ii) l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié aux fins de se lire comme suit:

« **3.2.1.** Le capital autorisé est fixé à trente et un millions cinq cent vingt-trois mille quatre cent quarante-sept euros et cinquante centimes (31.523.447,50 EUR), représenté par vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille sept cent cinquante-huit (25.218.758) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune.»

Dépenses:

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société à la suite de l'augmentation de capital sont estimés à EUR 3500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec Nous, le notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante susmentionnée, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française. À la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. Adam et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. LAC/2011/22674. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074211/184.

(110082692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Hanscan Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HANSCAN TECHNOLOGY S.à r.l.

Référence de publication: 2011071241/11.

(110079466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

HK-Biomass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion SA

Signatures

Référence de publication: 2011071242/11.

(110079279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Home Technology (Soparfi) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.791.

Le bilan au 31.12.2007 de la société HOME TECHNOLOGY (SOPARFI) S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011071243/12.

(110079354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Kirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.597.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et COSAFIN S.A, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Leurs mandats d'Administrateur viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre de 2011.

- L'Assemblée décide de renouveler au poste de Commissaire aux comptes, la société «THE CLOVER», 8, rue haute, L-4963 Clemency. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre de 2011.

Extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011072546/20.

(110079754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 160.936.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le treize mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit espagnol "Casals Ventilacion S.L.", établie et ayant son siège social à Ctra. Camprodon, s/n, E-17860 Sant Joan de les Abadesses (Girona),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.A.R.L." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par trois cent (300) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trois cent (300) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société "Casals Ventilacion S.L.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
2. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un);
3. Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, est nommé gérant pour une durée illimitée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. LAC/2011/22076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070527/164.

(110077961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Honore Investissement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.805.

Les comptes annuels au 30/09/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HONORE INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011071245/11.

(110079062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

HR2D S.à.r.l., HR Research & Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071246/10.

(110078848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011071248/14.

(110079527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2011

En date du 20 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jan Willem OVERHEUL et Madame Alexandra PETITJEAN, gérants de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Michel ROSENBERG, né le 28 octobre 1951 à Boulogne-Billancourt, France et demeurant au 186-188, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Signature
UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2011072703/19.

(110080888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Coditel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 160.938.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 mai 2011 à Luxembourg de la société

L'actionnaire unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Dexter GOEI et de Monsieur Thomas DE VILLE-NEUVE de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

L'actionnaire unique décide de nommer:

Mademoiselle Emilie SCHMITZ, employée privée, née le 8 février 1982 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;

Monsieur Philippe LECLERCQ, né le 18 mai 1968 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll aux fonctions d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 19 mai 2011

Le conseil décide de nommer Monsieur Jérémie BONNIN en qualité de président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072736/19.

(110080998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Foyer Patrimonium Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.563.

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg ville:

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée FOYER PATRIMONIUM SELECTION, avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 136563;

Laquelle société a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 février 2008, publiée au Mémorial C de 2008, numéro 636, page 30494.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André BIRGET, employé, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Anthony LOLLIEUX, employé, avec adresse professionnelle au 14, boulevard Royal, Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Marie-Cécile MAHY; employée, avec adresse professionnelle au 14, boulevard Royal, Luxembourg.

Monsieur le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

ordre du jour:

1) Approuver la fusion par absorption de FOYER SELECTION (FS) et de FOYER PATRIMONIUM SELECTION (FPS) par CAPITALATWORK FOYER UMBRELLA («CAW»), une société d'investissement à capital variable organisée conformément par la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, après avoir entendu

(i) les rapports des Conseils d'Administration de FS et de FPS qui expliquent et justifient le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 29 mars 2011,

(ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par la société PricewaterhouseCoopers, Luxembourg,

et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'Assemblée des actionnaires de CAW, s'il y a lieu.

2) Approuver et ratifier le projet de fusion comprenant l'attribution d'actions de CAW en échange de l'apport de l'actif et du passif de FS et de FPS.

A la date effective de la fusion, les actionnaires de FS et de FPS recevront, sans frais, une action nouvelle de CAW pour une action détenue dans FS ou dans FPS tel que détaillé ci-dessous:

Echange d'une action	contre une action
de classe B détenue dans le compartiment FPS - Best Bonds	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW -Best Bonds
de classe B détenue dans le compartiment FPS - Best Equities	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW -Best Equities
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund

3) Fixer la date effective de la fusion au 18 mai 2011 ou à toute autre nouvelle date d'effet de la fusion fixée par l'Assemblée générale extraordinaire ou par l'Assemblée générale extraordinaire reconvoquée au cas où le quorum ne serait pas atteint à l'Assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2011.

4) Décider que, suite à l'émission des actions de CAW aux actionnaires de FS et de FPS, toutes les actions émises de FS et de FPS seront annulées et que les Sicav FS et FPS seront dissoutes;

5) Approuver la prise en charge, par le Conseil d'Administration de CAW de toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du projet de fusion qui devra devenir effectif à la date effective de la fusion.

6) Donner décharge aux conseils d'administration de FS et de FPS et à l'expert indépendant, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, mandaté pour examiner le projet de fusion et rédiger un rapport écrit destiné aux actionnaires.

7) Divers.

II.- Que toutes les actions étant nominatives, les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires en date du 14 avril 2011.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que 13.663 actions sur les 23.797,1934 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que les documents mentionnés à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés un mois au moins avant la réunion de la présente assemblée générale au siège social de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu

(i) les rapports des Conseils d'Administration de FOYER SELECTION («FS») et de FOYER PATRIMONIUM SELECTION («FPS») qui expliquent et justifient le projet de fusion du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 29 mars 2011,

(ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par la société PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, autorisé par ordonnance du 30 mars 2011 conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales,

l'Assemblée décide d'approuver la fusion par absorption de FS et de FPS par CAPITALatWORK FOYER UMBRELLA («CAW»), une société d'investissement à capital variable organisée conformément par la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve et ratifie le projet de fusion comprenant l'attribution d'actions de CAW en échange de l'apport de l'actif et du passif de FS et de FPS.

A la date effective de la fusion, les actionnaires de FS et de FPS recevront, sans frais, une action nouvelle de CAW pour une action détenue dans FS ou dans FPS tel que détaillé ci-dessous:

Echange d'une action	contre une action
de classe B détenue dans le compartiment FPS - Best Bonds	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW -Best Bonds
de classe B détenue dans le compartiment FPS - Best Equities	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW -Best Equities
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Defensive Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Defensive Fund
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Balanced Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Balanced Fund
de classe A détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	de classe D (classe de distribution) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund
de classe B détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	de classe C (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund
de classe I détenue dans le compartiment FS Patrimonium Dynamic Fund	de classe I (classe de capitalisation) émise par le compartiment CAW Patrimonium Dynamic Fund

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer la date effective de la fusion au 18 mai 2011.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que, suite à l'émission des actions de CAW aux actionnaires de FS et de FPS, toutes les actions émises de FS et de FPS seront annulées et que les Sicav FS et FPS seront dissoutes conformément à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les livres et documents de la société FPS resteront déposés pendant la durée de cinq ans au siège social de CAW, société absorbante.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la prise en charge, par le Conseil d'Administration de CAW de toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du projet de fusion qui devra devenir effectif à la date effective de la fusion.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au conseil d'administration de FPS et à l'expert indépendant, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, mandaté pour examiner le projet de fusion et rédiger un rapport écrit destiné aux actionnaires.

Les résolutions qui précèdent sont prises sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée générale des actionnaires de CAW, si une telle assemblée sera requise par les associés de celle-ci conformément à l'article 264 de la loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné, en vertu de l'article 271, paragraphe 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié l'existence du projet de fusion ainsi que les autres formalités telle que requise à la Société en relation avec la fusion.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BIRGET, A. LOLLIEUX, M.-C. MAHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22707. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071220/151.

(110079565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

IBI Partners Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 136.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011071249/11.

(110078964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Intellicast, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 68.502.

Extrait du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société du 5 mai 2011

L'Assemblée a adopté entre autres les résolutions suivantes:

1 - L'Assemblée renouvèle les mandats des administrateurs M. Rémi SCHNEEGANS, M. Joaquim DA SILVA, domicilié désormais à F-92300 LEVALLOIS PERRET, 29, rue Kleber, et M. Theodore FISHER pour une période de six ans.

2 - L'Assemblée renouvèle le mandat de M. Rémi SCHNEEGANS, domicilié désormais à F-92170 VANVES, 108, avenue Victor Hugo, en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière pour une période de six ans.

3 - L'Assemblée accepte la démission de Michel Delhove en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

4 - L'Assemblée désigne le cabinet Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A., 15 rue Léon Laval L-3372 Leudelage, comme commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011072837/21.

(110080899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**CPB Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GKS Invest Co. S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.532.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.361,

here represented by professional address in dated 5 May 2011, Rachel Toyomura, Attorney at Law, with Luxembourg, by virtue of a power of attorney

2) ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.362,

here represented by Rachel Toyomura, Attorney at Law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 5 May 2011,

3) ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.366,

here represented by Rachel Toyomura, Attorney at Law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 5 May 2011,

in their capacity as shareholders of GKS Invest Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.532, incorporated on 30 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 834 of 28 April 2011 (the Company). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. and ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. are the shareholders (the Shareholders) of the Company and represent the entire share capital of the Company;

II. the Shareholders take the following resolution:

Resolution

The Shareholders of the Company resolve to change the name of the Company from "GKS Invest Co. S.à r.l." into "CPB Invest Co. S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "CPB Invest Co. S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (900.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendelf, am fünften Tag des Monats Mai,

vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1) die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361,

hier vertreten durch Rachel Toyomura, Attorney at Law, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 5. Mai 2011 erteilt wurde,

2) die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362,

hier vertreten durch Rachel Toyomura, Attorney at Law, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 5. Mai 2011 erteilt wurde,

3) die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363,

hier vertreten durch Rachel Toyomura, Attorney at Law, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 5. Mai 2011 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der GKS Invest Co. S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle in L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.532, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg, vom 30. Dezember 2010, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 834 von 28. April 2011 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Besagte Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. und ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. sind die Gesellschafter der Gesellschaft (die Gesellschafter) und vertreten das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Gesellschafter fassen folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Bezeichnung der Gesellschaft von „GKS Invest Co. S.à r.l.“ in „CPB Invest Co. S.à r.l.“ zu ändern, sowie Artikel 1 der Satzung dementsprechend zu ändern, sodaß dieser von nun an wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name.** Der Name der Gesellschaft lautet „CPB Invest Co. S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde, am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei(en) vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Toyomura, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 9 mai 2011. Relation: RED/2011/947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 20. Mai 2011.

Référence de publication: 2011071234/120.

(110078702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

IMT Consulting S.à r.l. (Integrated Management Technologies Consulting), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8031 Strassen, 11, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 141.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071252/11.

(110079475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

AF International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 25, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 avril 2011

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril, à seize heures, les actionnaires de la société AF International S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

1) Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué arrivant à échéance lors de la présente assemblée générale, les actionnaires décident de renouveler pour une période de 6 ans les mandats de:

- Monsieur Didier Rolin Jacquemyns, demeurant à B-3090 Overijse, 20, Bremlaan (Belgique),

- Monsieur Charles Delnoy, demeurant à B-4910 Theux, 17, route de Remouchamps (Belgique) et

- La société de droit belge Moteurs et François S.A., ayant son siège social à B-4000 Liège, 274, rue Côte d'Or (Belgique), immatriculée sous le numéro 146.811 (RCS Liège) et représentée par Monsieur Didier Rolin Jacquemyns, administrateur, susvisé.

Les actionnaires décident de renouveler également le mandat du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué, Monsieur Didier Rolin Jacquemyns, susvisé, pour la même période.

Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué ainsi nommés, viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2016.

2) Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance lors de la présente assemblée générale, les actionnaires décident de renouveler pour une période de 3 ans le mandat de:

Fiduciaire Cabexco SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890).

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2013.

Weiswampach, le 28.04.2011.

Le bureau de l'assemblée

Référence de publication: 2011082965/31.

(110093149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

**Globo Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Irish & Gypsy Cob S.A.).**

Siège social: L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 152.093.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IRISH & GYPSY COB S.A." (numéro d'identité 2010 22 04 604), avec siège social à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.093, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 931 du 4 mai 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1965 du 22 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant professionnellement à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale en «GLOBO LUX S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le recrutement national ou international, les prestations de services, l'étude et la consultance en communication, ressources humaines, recrutement national et international, recherche de personnel et outsourcing.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

3) Transfert du siège social à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «GLOBO LUX S.A.» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GLOBO LUX S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le recrutement national ou international, les prestations de services, l'étude et la consultance en communication, ressources humaines, recrutement national et international, recherche de personnel et outsourcing.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Steinfort.»

« **Art. 15. Al. 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Steinfort, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BOSSIS, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 mai 2011. Relation: CAP/2011/1736. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 mai 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011071589/79.

(110077835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Mapael S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.110.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

JOTABE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro B160.066, ici valablement représentée par un administrateur de catégorie A:

- Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, demeurant à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "MAPAEL S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé de la société est fixé à SIX CENT MILLE EURO (600.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} mercredi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

La comparante JOTABE S.A., précitée, a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass;

b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon;

c) Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.", avec siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'industrie.

7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V.D. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21226. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011075048/153.

(110083249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

IMT Consulting S.à r.l. (Integrated Management Technologies Consulting), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8031 Strassen, 11, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 141.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071253/11.

(110079481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

MARCOTULLIO RECEPTION Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 161.115.

STATUTS

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MARCOTULLIO TRAITEUR SARL établie et ayant son siège social à F-54320 Maxéville, 200, rue Eugène Vallin, inscrite auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nancy sous le numéro R.C.S. NANCY 767 800 949 – N° de Gestion 67 B 94,

ici valablement représentée par son gérant actuellement en fonction, à savoir: Monsieur Alain Jean MARCOTULLIO, gérant, né le 09 mai 1962 à Nancy, demeurant à F-54690 Lay-Saint- Christophe, 27, Chemin du Rupt d'Adoué.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «MARCOTULLIO RECEPTION Luxembourg S.A.R.L.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet les activités suivantes:

La société a pour objet l'organisation de réceptions et de banquets. A ce titre, elle effectuera tous achats et ventes nécessaires et relatifs à cette activité commerciale.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Ces parts ont été souscrites en totalité par la société MARCOTULLIO TRAITEUR SARL, préqualifiée, ci-dessus, soit: cinq cents (500) parts sociales.

Ces parts ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'à l'unanimité des voix des associés représentant la totalité du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

83518

Frais

Le montant des frais notariés généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 950 € (neuf cent cinquante euros).

Décisions de l'associée unique

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquée, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixé au 5, rue Goethe L-1637 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Alain Jean MARCOTULLIO, prénommé,
- 3.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame Sylvie Anne-Thérèse MARCOTULLIO, née le 10 juillet 1965 à Nancy, demeurant à F-54110 Buissoncourt, 28, rue Haute.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique ainsi que par la signature conjointe des deux gérants avec pouvoir de délégation réciproque.

Les actes passés par toutes personnes morales ou physiques au cours de la période de constitution de la société sont expressément repris au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée MARCOTULLIO RECEPTION LUXEMBOURG SARL.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: A. J.MARCOTULLIO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22588. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011075049/97.

(110083392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.926.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vicuna IV LLC, a limited liability company incorporated under the law of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Chartered Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under file number 4531017,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 19 May 2011, (the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.147.926 (the Company). The Company was incorporated on 20 August 2009 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1883 of 29 September 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, dated 30 November 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 429 of 27 February 2010.

Which appearing person, acting in the above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following resolution taken by the Sole Shareholder:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 23 of the articles of association of the Company, of which the English version shall henceforth read as follows:

" **Art. 23.** In accordance with article 200 of the Companies' Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply."

Transitory provisions

Article 23 of the articles of association of the Company, amended as stated above, shall be applicable with immediate effect to the Company's annual accounts for the financial year ending on 30 June 2011. Consequently, the Sole Shareholder resolves to revoke Deloitte Luxembourg S.A. as auditor of the Company.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, dix-neuf mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Vicuna IV LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au c/o The Chartered Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro de dossier 4531017,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée de l'étude Allen & Overy Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 19 mai 2011,

(l'Associé Unique),

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte du comparant ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de la société Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.926 (la Société). La Société a été constituée en date du 20 août 2009 suivant acte reçu par Me Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1883 du 29 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 novembre 2009 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°429 du 27 février 2010.

Le comparant, es qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante prise par l' Associé Unique:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 23.** Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable. "

Dispositions transitoires

L'article 23 des statuts de la Société, modifié comme indiqué ci-dessus, s'applique avec effet immédiat aux comptes annuels de la Société pour l'année financière se terminant le 30 juin 2011. L'Associé Unique décide dès lors de révoquer Deloitte Luxembourg S.A. en tant que réviseur de la Société

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de
supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2011. LAC/2011/23434. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072902/100.

(110081092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

IMT Consulting S.à r.l. (Integrated Management Technologies Consulting), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8031 Strassen, 11, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 141.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071254/11.

(110079490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Indigo Indonesia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071255/9.

(110079292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Jadorra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 155.683.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 20 June 2011.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2011087174/16.

(110094836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.
